



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Publie le 11/12/2025

ARRETE DU MAIRE N°2025-429

Pôle : Sécurité

Autorisation de réserver la totalité du parking des plaisanciers à l'occasion de la balade en motos des Pères Noël le 14 décembre 2025

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212.1 à L2212-2,

VU les articles 325-1 à 325-3 et R 325-52 du Code de la route,

VU l'article 417-10 du Code de la route,

VU l'arrêté municipal permanent N°46-2011 portant sur la réglementation de la durée du stationnement sur la commune,

VU la demande formulée par les organisateurs de la manifestation « Balade en motos des Pères Noël ».

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité, la fluidité et le bon déroulement de la manifestation, en réservant temporairement le stationnement du parking des plaisanciers aux motos participantes à l'évènement.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 14 décembre 2025, de 13h30 à 18h, le stationnement de tout véhicule à l'exception des motos participantes à la « Balade en motos des Pères Noël », est strictement interdit, sur le parking des plaisanciers.

ARTICLE 2 : Des barrières et des panneaux amovibles de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques de la commune et le présent arrêté sera affiché.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 4 : Une mise en fourrière conformément aux règles du Code de la route sera prescrite à tous les véhicules en stationnement gênant sur les lieux énoncés.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Sécurité, Monsieur le Directeur du Pôle Technique, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 9 décembre 2025

Le Maire,
Maxime MARCHAND

